

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-285

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	<i>Délibération</i>
	Direction Conseil de développement	<i>N° 2021-285</i>

Conditions et modalités de consultation du Conseil de développement durable - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi dite « engagement et proximité » prévoit qu'une délibération et un débat se tiennent sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement.

Afin d'y répondre, un travail préparatoire a été engagé avec des représentants du Conseil de développement lui-même, témoignant ainsi déjà de l'esprit dans lequel s'inscrivent les relations entre la Métropole et son Conseil de développement.

Par ailleurs, en précisant les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement, il convient non pas de figer ou brider les relations Métropole-Conseil de développement mais bien de conserver une certaine souplesse et spontanéité conformes à l'esprit même de la mobilisation de la société civile aux côtés de la Métropole.

II éléments de contexte : construire un modèle relatif à la métropole bordelaise

En premier lieu, pour définir au mieux les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement, un certain nombre d'éléments de contexte factuels et historiques peuvent être rappelés. Il s'agit d'éléments concrets, résultat d'une adaptation au contexte local, de la construction progressive d'une identité et d'éléments ressources mobilisés et valorisés.

1) Le C2D une ressource pour l'enrichissement du projet métropolitain

- Une diversité de la société civile

Le Conseil de développement durable de Bordeaux Métropole s'est progressivement construit une identité avec le souhait que l'instance reflète par la diversité de ses membres, de leurs parcours de vie - de leurs expériences - de leurs engagements, la diversité métropolitaine. Ce n'est pas un espace représentatif de corps constitués. Les bénévoles contribuent intuitu personae.

Le C2D accueille ainsi la diversité de la société civile

- o Sur les types d'engagement : il peut s'agir d'acteurs issus des mondes institutionnels, ou de personnes engagées en dehors d'une logique institutionnelle des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Les différents modes de composition du C2D assurent cette diversité en phase avec la variété des formes contemporaines de sollicitation (tirage au sort, appel à candidature, repérage d'acteurs)

- o Sur les expériences et profils sociaux : le Conseil de développement est paritaire et tend à respecter la diversité générationnelle, avant que la loi ne lui impose. De même, il est prêté attention au fait d'accueillir une diversité d'expériences de vie professionnelles ou sociales.
- o Sur les expériences territoriales : être composé pour moitié de membres des communes représentées de manière égales sans pondération sur une base démographique assure une plus grande diversité des pratiques du territoire métropolitain allant jusqu'à prendre en compte le hors-Métropole

Cette diversité est renforcée par le Forum. Deuxième cercle d'acteurs, cet espace de travail regroupe toutes les personnes qui souhaitent contribuer aux travaux du C2D sans en être membres.

- **Un espace de dialogue apaisé**

Les membres du Conseil de développement construisent une relation de travail à moyen terme avec le Métropole. Le temps permet aux bénévoles, en particulier pour celles et ceux les plus éloignés de l'action publique, de mieux inscrire leurs propositions dans la réalité des rouages et règles du jeu des politiques publiques. Cette continuité contribue à établir un contexte de confiance et une meilleure compréhension réciproque des attentes et contraintes.

La limitation du-cumul des mandats dans le temps (les mandats sont de 3 ans renouvelables 2 fois soit une durée de mandat de 9 ans maximum) permet également de régénérer régulièrement l'assemblée à chaque renouvellement.

2) **La consultation dans le contexte métropolitain**

Un certain nombre de grands principes ont été réaffirmés pour la mandature quant aux relations avec les citoyens et la société civile en particulier. Ils fixent un horizon pour la consultation du Conseil de développement et peuvent permettre aux bénévoles du C2D d'identifier ce que seront les points d'attention de Métropole.

Trois grandes notions peuvent ici être rappelées

- La proximité
- La prise en compte du « hors métropole »
- La transition écologique et les changements de la société

Les conditions et modalités de consultation du C2D pourront tenir compte de ces éléments de contexte afin d'être plus efficaces.

III/ **les attentes réciproques pour un travail en confiance**

L'idée même de consultation mérite d'être précisée. La levée d'un certain nombre d'implicites quant aux attentes réciproques sera de nature à éviter les malentendus et le risque de déception.

1) **Consulter le C2D, pour quelle valeur ajoutée ?**

On identifie 3 grandes attentes de la Métropole en termes de nature de production du C2D

- **La connaissance des attentes citoyennes** : le C2D peut permettre de mieux faire remonter, identifier, cerner les attentes des métropolitains.
- **La prospective** : il est attendu que la société civile **remette en perspective** ces attentes et aide à anticiper, préparer les évolutions attendues et nécessaires de la société, qui appellent des réponses collectives nouvelles à l'échelle d'une métropole désirable.
- **Le développement de l'implication citoyenne** : le C2D peut aider à définir les conditions pour que la société civile contribue avec ses envies et ses moyens à l'action publique commune dans une optique de démocratie du faire. Il peut aider à

développer la mobilisation citoyenne pour concrétiser, en action, les innovations, les changements des politiques publiques

2) Attentes conjointes et principes d'action

Métropole et membres du C2D se rejoignent quant à des principes d'action lorsque le C2D est consulté et se met au travail

- Un public diversifié : les travaux du C2D doivent permettre de refléter non seulement un point de vue majoritaire, relevant du consensus, mais surtout de la variété des publics minoritaires, des publics empêchés, éloignés des processus de production de l'action publique, tant qualitativement que quantitativement.
- Une diversité territoriale : le C2D aura le souci de tenir compte tant que de besoin de l'échelle communale et s'appuyer sur la diversité territoriale
- Une indépendance en dialogue : principes et objectifs étant posés, les bénévoles s'expriment et s'organisent librement ; ils le font en ayant le souci d'aborder les sujets sans a priori, dans un esprit de dialogue avec toutes et tous et en impliquant les publics concernés.

3) Les attentes des membres

Les bénévoles constituent un panel dont l'appropriation de l'action publique et des principes du travail collectif doit permettre une participation de qualité qui enrichit le projet métropolitain de manière la plus efficace possible. Ils expriment des attentes en regard de leur investissement

- Le contrat loyal : les élus et services métropolitains acceptent de se laisser influencer. Ils consultent le conseil de développement parce que les décisions ne sont pas prises ou que de nouvelles doivent être prises. Ils considèrent possible que l'agenda public en soit modifié.
- L'échange : les travaux des bénévoles appellent à engager un échange, une discussion
- Le retour et la prise en compte : la Métropole s'engage à tenir compte des propositions et travaux de l'instance et motive ses choix de retenir, de retarder ou d'écarter certains.
- La lisibilité du processus de décision : pour que les bénévoles puissent s'investir au mieux, ils doivent pouvoir comprendre comment la décision va être prise.

III/ Les missions

A partir de ce contexte et de la lisibilité des attentes, les missions qui président à la consultation du C2D peuvent être ainsi précisées

- Missions principales, missions contributives : les missions principales du C2D portent sur l'enrichissement du projet et des politiques métropolitaines
 - o Eclairer : le Conseil de développement peut être amené à s'exprimer sur des projets de Bordeaux Métropole afin de formuler des remarques visant à les enrichir ;
 - o Proposer : le Conseil de développement sera également consulté sur des sujets afin de formuler des propositions. Elles sont formulées le plus en amont possible quand les hypothèses restent ouvertes. Elles devront tenir compte des principes de proximité, d'impact sur les territoires hors métropole et des transitions écologiques et sociales.
 - o Prévoir : le Conseil de développement est consulté sur des sujets afin de mettre en lumière des transformations émergentes. Il revient au C2D d'oser évoquer des scénarios de rupture, de sortir du point de vue citoyen à l'instant « t ».

Pour mener à bien ces missions contributives, le C2D, d'un point de vue méthodologique, travaille à partir d'un recueil d'informations (sources documentaires, auditions d'experts, enquêtes...) et d'analyse et accorde une place au débat ouvert y compris au forum voire à d'autres acteurs.

- Missions supplémentaires, missions de gouvernance ouverte : à côté de ses missions contributives sur le contenu, le C2D peut exercer des missions d'accompagnement dans une logique de gouvernance ouverte afin d'aider à mobiliser les citoyens. Ce choix de la Métropole de donner une place à des citoyens dans le dialogue public, à ses côtés, (horizontalité) contribue à permettre de décider et travailler en confiance. Cela peut se traduire par
 - o La contribution à la garantie de concertations : le C2D peut être mobilisé pour désigner des garants de concertations décidées par la Métropole
 - o L'exercice du rôle de citoyen médiateur dans le cadre de débats ou concertations : les membres du C2D peuvent aider à conduire des échanges dans le cadre de débats citoyens
 - o L'accompagnement des productions citoyennes : en lien notamment avec le pacte de gouvernance, le Conseil de développement pourra travailler à faire remonter et qualifier les projets des citoyens.
 - o Articulation avec les dispositifs communaux : le C2D pourra être chargé d'assurer une certaine fluidité d'information et d'échange avec les divers dispositifs d'implication citoyenne communaux, dans le strict respect de l'indépendance de chacun

IV/ mode opératoire

Sur la base de ces missions et afin de tenir compte des attentes et objectifs, les conditions et modalités de consultation du C2D se traduisent par quelques grands principes :

1) Une double source de consultation, ascendante et descendante

La consultation du C2D peut se faire :

- A l'initiative de la Métropole (saisine et autres missions) : le Président, auquel des propositions peuvent être formulées, saisit le C2D
- A l'initiative de l'assemblée citoyenne elle-même

2) Préparer la consultation pour permettre une bonne prise en compte

En amont plusieurs éléments peuvent permettre de préparer la consultation du C2D de telle sorte qu'il soit possible d'en tenir compte efficacement. On peut penser :

- o A la désignation d'un ou plusieurs élu.es et services référents de la saisine : cette désignation permettra un suivi et une prise en compte
- o A la tenue d'un rendez-vous préparatoire des saisines permettant de mieux définir les attentes et les besoins, définissant le degré d'initiative attendu par la Métropole
- o A la rédaction d'une lettre de saisine venant formaliser les attentes et donner de la lisibilité à tous

3) Instaurer un dialogue continu autour du travail en cours pour s'assurer d'une bonne compréhension réciproque.

Afin de s'assurer d'une meilleure prise en compte, il paraît nécessaire d'établir des rendez-vous intermédiaires de restitution et d'échange. En effet, cela permettra à chacun de préciser des éléments en cours de travail plutôt qu'à la fin, de faciliter l'appropriation des travaux.

Ces rendez-vous concernent les équipes projets (élus et services) concernées en lien avec les différents chantiers de travail. De manière plus transversale, ils peuvent mobiliser la vice-présidente en charge du dialogue public voire le groupe de contact.

4) Diffusion du travail dans les différentes instances de la Métropole pour une appropriation à toutes les échelles

Le travail du C2D peut être partagé dans les différents espaces de débats de la Métropole

- les Commissions métropolitaines en particulier lors des commissions non liées à l'ordre du jour du conseil
- les Conférences des maires
- Les Conférences territoriales
- Le Conseil de Métropole

Le partage du travail du C2D doit également pouvoir se faire de manière plus informelle sans être guidé par le seul suivi d'un programme de travail. Ce partage plus informel est de nature à créer des opportunités non prévues au démarrage ou de mettre à disposition du matériel utile dans d'autres contextes ou pour d'autres intervenants.

Le groupe de contact entre le C2D et les élus métropolitains auront le souci de créer ces opportunités.

5) Suivre les propositions pour enrichir les projets et politiques métropolitaines

La consultation du C2D implique un travail de retour quant aux propositions formulées et de suivi de leur prise en compte. Des rendez-vous sur les suites doivent permettre l'échange sur la prise en compte des propositions. Le suivi se décline à court terme (retour sur les principes) puis au bout d'un temps plus lointain (déclinaison opérationnelle).

6) Créer des opportunités

En dehors de la programmation, l'intérêt de consulter la société civile réside également dans le fait de faire surgir des opportunités à la faveur du débat ou de l'infusion de certaines idées ou par le croisement entre différentes politiques ou thèmes.

A ce titre, il semble pertinent de créer les conditions d'une information continue des intérêts réciproques en dehors d'une réponse à une sollicitation précise. Ce système joue dans un double sens :

- De la Métropole vers le C2D, voire globalement la société civile, comme par exemple des rencontres où la Métropole présente ses projets et enjeux
- Du C2D vers la Métropole sous forme de temps de présentation des travaux du C2D, de ses thèmes, ses méthodes, des initiatives repérées de la société civile

7) Partager avec le public

Le C2D pourra utilement s'appuyer sur le Forum aussi souvent que possible afin d'assurer la mobilisation d'un panel plus large de points de vue et se faire l'écho de leurs propositions. Lorsqu'elle saisit le C2D, la Métropole peut préciser si elle souhaite plus particulièrement que le Forum du C2D soit mobilisé.

Ses travaux sont publics après transmission à la Métropole.

Ces objectifs, principes, modes d'actions étant énoncés il convient de retenir les idées de confiance, d'échange, de fluidité, d'agilité qui doivent présider à cet investissement de citoyens bénévoles au service de l'action publique de la Métropole. Ils serviront de repères et leurs modalités de mise en œuvre continueront d'être précisées dans le dialogue, dans la pratique.

Ceci étant exposé, après en avoir débattu, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L. 5211-10-1 et L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE la Métropole souhaite renforcer la prise en compte des travaux du C2D afin d'enrichir le projet métropolitain,

DÉCIDE

Article unique : les principes exposés dans le présent rapport sont approuvés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Céline PAPIN</p>
---	---